

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 15 MARS 2021

A LA GRANDE SALLE DE GRANDVAUX

(Ouverture à 20h00 - Clôture 23h00)

TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ÉLECTION ET ASSERMENTATION	3
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2020	4
5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	5
6. PRÉAVIS 01/2021 - CONSTRUCTION D'UN CLUB-HOUSE SUR LE COMPLEXE SPORTIF DE LA TIOLEYRE	7
7. PRÉAVIS 02/2021 - RÉPONSE À LA MOTION DE MME LUCIE DE PALMA ET CONSORTS « UN GESTE POST-COVID-19 POUR LES SOCIÉTÉS LOCALES »	11
8. PRÉAVIS 03/2021 - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR À LA ROUTE DU SIGNAL À GRANDVAUX - CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT SUR LA RC 764 C - ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET	14
9. PRÉAVIS 04/2021 - PROLONGATION DE LA LIGNE TL 47 ET MODIFICATIONS DES LIGNES DE BUS AU SEIN DE BOURG-EN-LAVAUX	19
10. PRÉAVIS 07/2021 - SOUTIEN COMMUNAL AUX ENTREPRENEUR-E-S DE LA COMMUNE ET AIDE AUX HABITANT-E-S FAISANT FACE À UNE SITUATION FINANCIÈRE DIFFICILE POUR UN MONTANT GLOBAL DE CHF 300'000.-. ACCEPTATION D'UNE DONATION ANONYME DE CHF 100'000.-	20
11. PRÉAVIS 08/2021 - DÉPASSEMENT DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT, PRÉAVIS NO 19/2017 - IMMEUBLE RUE DAVEL 9 À CULLY - EXTENSION DES LOCAUX DE LA JUSTICE DE PAIX- AMÉNAGEMENT DES COMBLES ET RÉFECTION DE LA VENTILATION DE L'AUBERGE DU RAISIN	25
12. MOTION DE MME FLORENCE GROSS AU NOM DU GROUPE PLR-ICD « POUR UNE MOBILITÉ MULTIMODALE COHÉRENTE ET PLANIFIÉE ASSURANT LA SÉCURITÉ DES USAGERS À BOURG-EN-LAVAUX »	26
13. COMMUNICATION 01/2021 - PRIORISATION DES INVESTISSEMENTS	27
14. COMMUNICATION 02/2021 - MODÉRATION DU TRAFIC DANS LES VILLAGES DE RIEUX ET D'EPESSES	28
15. COMMUNICATION 03/2021 - PLATEAU DE LA GARE DE CULLY-ÉTAT DES TRAVAUX EN COURS	28
16. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	28
17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	30

M. Lionel Gfeller, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier et Mme Cécile Collet du 24H.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	56
ABSENTS EXCUSÉS :	MM. Philippe Baehler, Raoul Baehler, Jean Micol et Mme Chantal Ostorero	4

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- Retrait du préavis 09/2021 par la Municipalité au point 12.

et ajout :

- de la motion de Mme Florence Gross et consorts au point 12
- des communications 01/2021, 02/2021 et 03/2021 aux points 13, 14 et 15.

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ÉLECTION ET ASSERMENTATION

Le Président lit la lettre de démission au 31.12.2020 de M. Olivier Genoud, conseiller BEL Action.

Le conseiller BEL Action remplaçant est M. Derko Kopitopoulos.

Il est appelé pour être assermenté :

Serment :

«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.»

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»
Veuillez lever la main droite et dire je le promets ».

Il est élu avec acclamations.

Il signe l'acceptation pour que son jeton de présence soit versé pour les repas et sorties.

Le Président nomme le conseiller suivant pour le remplacement de M. Olivier Genoud au Bureau du Conseil :

1^{er} vice Président : Patrice Humbert, BEL Action

Acclamations.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2020

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Mme L. de Palma :

Elle a une question à la page 14 à l'avant dernier paragraphe « Il y a 100 voitures qui vont à peu près en moyenne à l'écopoint de Cully actuel contre plus de 3'500 par jour. » Elle aimerait des précisions sur le chiffre de 3'500.

M. R. Bech, Municipal :

Le contenu est juste. Il donne une explication. On a fait un comptage statistique de voitures en 2016 avec un bureau externe, qui a compté un minimum de 3'500 véhicules qui passaient par le giratoire de Cully.

M. M.-H. Noverraz :

P. 13, 4^{ème} paragraphe :

- « la fin du préavis, qu'est-ce qu'on y voit. On y voit *dessiné* pratiquement qu'un véhicule. »
- « Qu'est-ce qui se passe....en attendant *leur tour*. » au lieu de leur place.
- « Donc il va se passer piéton. » est supprimé, remplacé par « *Cela va provoquer du trafic supplémentaire.* »

P. 20 et 21 - 1^{er} et 2^{ème} paragraphe :

- « Quand on débouche sur la Corniche, ça ce n'est pas nouveau, ça n'a rien à voir avec les travaux des Fortunades, ... » est supprimé.
- « Il habite croisement, le Covid *lui a* ... » au lieu de « m'a ».
- « On a les véhicules qui transitent et le plus important c'est quand même le transit.... » est supprimé, idem « ... après la densité de la population est *très* importante, ».
- « et il y a un transit énorme d'écoliers à cet endroit-là » est supprimé.
- « Ça devient très chaud à cet endroit *et il propose à la municipalité* de se pencher ... » au lieu de « et donc avant que ça sente mauvais, ça serait bien de se pencher ».

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté à l'unanimité.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

➤ **Mot du président :**

« Nous sortons d'un week-end de votations-élections qui a nécessité un travail important de préparation ainsi que le jour J. Je profite donc de ce moment pour remercier tous les collègues du Bureau pour leurs aide et idées dans la préparation de cette journée ainsi que lors de cette dernière. Merci également à Mme Sandra Valenti, M. Pierre-Alain Genton et le personnel communal pour toutes les démarches accomplies et nécessaires à l'organisation d'une telle journée.

Le jour J, 40 personnes étaient présentes pour réaliser le dépouillement des différents objets. Tout s'est bien passé et je remercie toutes les personnes présentes et qui y ont contribué. Un merci spécial à M. Nicolas Blanc pour la mise à disposition d'ordinateurs en suffisance ainsi qu'à M. Yves Sesseli qui a pu nous faire bénéficier de son expérience d'il y a cinq ans au dépouillement du CC.

Les élections ne sont pas encore terminées, notre exécutif n'étant pas au complet. Je sais que ces moments sont passionnants et source d'émotion. Cependant, nous sommes réunis ce soir pour une séance de Conseil, c'est-à-dire pour débattre de sujets en lien avec notre belle commune et pour le bien de cette dernière et de ses habitants. Je vous remercie donc d'avance d'éviter les propos partisans et de faire preuve de courtoisie dans vos interventions. »

➤ **Votation fédérale, municipalité et conseil - 7 mars 2021 :**

Fédérale :

Taux de participation : 67.94%

Objet soumis au vote Fédéral	Résultats					
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON
1. Initiative populaire du 15 septembre 2017 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »	2'351	42	0	2'309	1'038	1'271
2. Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE)	2'341	45	0	2'296	658	1'638
3. Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie	2'340	73	0	2'267	828	1'439

Election à la Municipalité - 1^{er} tour

Nombres de bulletins de votes rentrés : 2'276

Nuls : 64

Valables (dont blancs) : 2'212

Blancs : 17

Majorité absolue : 1'107

Taux de participation : 58.24%

Est élu

Schwaab Jean Christophe	1'223	55.29%
--------------------------------	--------------	---------------

Obtiennent des voix (non élus)

Haenni Jean-Pierre	1'093	49.41%
Cavin Jean-Yves	1'038	46.93%
Marendaz Guignet Evelyne	961	43.44%
Gaillard Jean-René	923	41.73%
Demierre Jean-Paul	878	39.69%
Joly Aurélia	857	38.74%
Bech Raymond	823	37.21%
De Palma Lucie	723	32.69%
Vionnet Pascal	557	25.18%
Béguelin Laurent	496	22.42%

Election au Conseil communal

Nombres de bulletins rentrés : 2'256

Blancs : 14

Nuls : 78

Valables : 2'164

Taux de participation : 57.73%

Répartitions des sièges :

No	Listes	Sièges
01	Vert e s et Ouvert e s	11
02	PS et indépendant e s de gauche	9
03	Vert'Libéraux	5
04	BEL Action	15
05	PLR. Les Libéraux-Radicaux et Indépendants de Centre-droite (PLR-ICD)	20
	Total	60

Pour plus de détails, se référer à l'affichage au pilier public ou le site de BEL.

Le Président tient à remercier les scrutateurs présents pour leur dévouement. Ce fut une longue journée.

➤ **Date des prochaines votations :**

Municipalité 2^{ème} tour : 28 mars 2021 - Syndic 1^{er} tour : 25.04.2021

Fédérales :

13.06.2021 - 26.09.2021 et 28.11.2021

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil en 2021 :**

Séance du Conseil	Heure	Lieux -
14.06.2021	20h00	Grande salle de Grandvaux
11.10.2021	20h00	A définir
03.12.2021	17h00	Salle à fixer et repas

- **Date de la sortie de fin de législature :** fin mai-début juin 2021

Une personne publique s'est introduite et le Président lui demande de sortir étant donné que la séance étant non ouverte au public, selon l'arrêté fédéral.

6. PRÉAVIS 01/2021 - CONSTRUCTION D'UN CLUB-HOUSE SUR LE COMPLEXE SPORTIF DE LA TIOLEYRE

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. B. Rufi :

Une autre formulation nous a été proposée après coup par M. J. Berthet que la Cofin a approuvé. Dès lors, afin d'alléger la procédure de décision par le Conseil communal, la Commission des finances retire les amendements proposés dans son rapport.

Leurs conclusions sont celles ressortant du préavis municipal no. 01/2021 complétées par **l'amendement proposé par M. J. Berthet**, soit ajout d'un point 5. :

- de laisser la compétence à la Municipalité d'établir des contrats avec le Tennis club Lavaux et le FC Vignoble régissant les modalités d'une contribution financière, ainsi que des droits et obligations concernant l'usage des locaux. Ces contrats seront établis pour une durée de 10 ans à partir du 1^{er} janvier 2022 et la contribution financière sera fixée à CHF 7'000.- /an pour le Tennis club Lavaux et CHF 3'000.-/an pour le FC Vignoble.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch.-H. Duboux :

Il lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis no 01/2021 comme suit :

Au **point 2.** - un crédit de construction de **CHF 144'000.-** au lieu de CHF 150'000.-.

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Badoux :

En tant que projeteur et lauréat du concours qui avait été lancé pour les vestiaires, il a lu avec grand intérêt ce préavis.

En lisant le préavis, on a apparemment pas encore demandé un préavis de construction, on n'est pas encore au courant des normes éventuelles que l'Etat pourrait nous imposer. On ne sait pas si cet objet a passé par la commission consultative de Lavaux. Par conséquent est-ce qu'on ne devrait pas différer l'autorisation ou l'accord de cet investissement plutôt que de se prononcer sur objet qu'on ne maîtrise pas encore. ?

Le concept de ce centre était que des élèves y montent à midi pour faire du sport, pour avoir des occupations et avoir diverses possibilités de s'épanouir. Aujourd'hui, on nous présente un local qui fait 6 m. par 6 m., soit même pas 30m2. C'est la surface de 2 garages accolés, même plus petite et dans ce local on va poser une cuisine, un bar et lors d'un match, il y aurait à peu près 30 personnes qui y viendraient. C'est réellement trop petit.

Les chiffres, construire ce club-house pour Fr. 150'000.-, c'est vraiment un exploit et il a peine à y croire, pour différentes raisons. Quand on demandera un permis de construire pour cet objet, il y aura sûrement l'association, qui défend les intérêts des handicapés, à juste titre, qui viendra dire mais c'est un établissement public, il n'y a pas de locaux sanitaires pour handicapés. Il y a l'Etat de Vaud qui viendra dire mais c'est une construction nouvelle, il faut prévoir des panneaux solaires thermiques photovoltaïques. Tous ces éléments ne sont pas encore chiffrés et compris dans ce devis.

Par conséquent, il invite les conseillers, dans ce flou général, à repousser, pas à refuser ce projet, même s'il comprend que les clubs sportifs aient besoin de quelque chose. Il regrette qu'à nouveau, on ne se donne pas les moyens de répondre à un objet exceptionnel qui a été construit à la Tioleyre, à savoir ce centre sportif. On a déjà un premier exemple, le club de pétanque qui a fait une cabane de jardin comme club-house ! Il n'y croit pas du tout au niveau du financement.

Donc il invite les conseillers à repousser temporairement cet objet jusqu'à avoir des chiffres plus précis.

M. M. Cardinaux :

Il prend la parole derrière son collègue M. J.-L. Badoux, mais il précise sans aucune concertation avec ce dernier. Ce préavis l'interroge beaucoup aussi. Bien que convaincu de la nécessité bien fondée d'une buvette pour les clubs ainsi que pour la vie active du centre sportif, il peine un peu à entrer en matière dans ce préavis. En effet, le projet est à son avis mauvais. Il est particulièrement mal dimensionné, trop petit sans aucun doute et mal intégré. Et il émet aussi certaines réserves quant au devis qui est présenté sur estimation et non pas sur soumissions rentrées. Dans le cas présent, on sollicite un crédit d'ouvrage alors que théoriquement, on devrait avoir pu s'assurer que les soumissions sont rentrées et le devis vérifié. Et à ce stade-là, il relève qu'on n'a toujours pas de permis de construire.

Au vu de tout cela, il arrive aux mêmes conclusions que M. J.-L. Badoux. Il invite le Conseil communal à différer cette décision, et éventuellement à la Municipalité, à retirer son préavis ce soir et revenir à un autre moment avec un objet mieux étudié.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

En réponse à l'intervention de M. J.-L. Badoux, architecte concepteur du projet de la Tioleyre, effectivement, il y avait un projet prévu sur le toit mais c'est un fait qu'on ne peut pas dépenser Fr. 300'000.-/400'000.- pour réaliser ce projet. Le préavis proposé aujourd'hui sans l'aménagement sur le toit est plus modeste financièrement.

Depuis quelque temps, le tennis et le FCV l'ont abordé pour avoir un club-house / buvette.

36 m2 extérieur et 30 m2 à l'intérieur, c'est clair que ce n'est pas très grand. Aux Ruvines à Cully, il y a 60 m2 à l'intérieur et 50 m2 extérieur. La proposition du site de la Tioleyre est à peu près la moitié mais avec une extension possible. Le Tennis-club avait l'intention de mettre des containers. Nos services ont fait le devis du coût selon leur expérience. On a un chef de service et son adjoint qui sont très professionnels. Les calculs du devis ont été faits plusieurs fois et, après vérification, il s'avère qu'on peut construire le club-house comme décrit dans le préavis. Repousser la construction pourrait mettre en péril le tennis-club de Lavaux. Cette implantation est bien faite, la pérennité de nos clubs sportifs en dépend aussi.

Mme Fl. Gross :

Les clubs sportifs formateurs et nos jeunes ont aujourd'hui, d'autant plus dans cette période Covid, besoin de soutien. Alors trop petit peut-être, mais le préavis a été présenté aux clubs concernés, soit le tennis-club Lavaux ainsi que le FCV. Ils ont été consultés et semblent ok avec cette convention. Pourquoi dire non ? Tous ont compris qu'on n'a peut-être pas les moyens de faire la folie des grandeurs et d'estimer un projet plus grand. On doit dans le cadre de Lavaux patrimoine, respecter ce paysage et ce patrimoine. Aujourd'hui, les bénéficiaires, les futurs locataires semblent d'accord avec ce projet ainsi qu'avec sa taille. Ce club-house est peut-être petit pour des manifestations, mais il peut être agrandi avec une tente lors de plus grandes manifestations et permettra surtout de promouvoir nos clubs sportifs, la formation et les jeunes.

Elle invite donc les conseillers à soutenir ce projet.

M. J.-L. Denisart :

Il complète avec cette information. Quand on a fait la filiation à Swiss Tennis, ça nous a permis d'avoir des gens qui devenaient licenciés. On peut faire du tennis comme simplement pour le plaisir mais si on veut en faire un plus professionnellement, il faut avoir une licence. En étant inscrit à Swiss Tennis, ça nous oblige un peu à organiser des manifestations, etc. Dans ce cadre-là, on doit pouvoir recevoir des gens d'autres clubs lors des tournois. Et donc pas de club-house, donc pas de licencié, parce que Swiss Tennis ne voudrait plus de nous et donc il craint qu'effectivement cela mette en péril le tennis-club.

M. M.-H. Noverraz :

Au début, il faisait partie de la commission pour le centre sportif de la Tioleyre. A ce titre, il se rappelle de la buvette de 50 à 60 places, de la salle de théorie qui jouxtait, ainsi que du couvert qui était du côté lac pour une trentaine-quarantaine de personnes. Effectivement ce projet était magnifique mais notre commune ne pouvait pas le financer. Il rappelle que l'intégration de tout le volume, soit les vestiaires et les locaux techniques, avait été prévu pour une 2^{ème} étape ou 3^{ème}, ou 4^{ème} étape sur des modules. Donc aujourd'hui on parle d'un module. Alors le club-house est plus petit effectivement, mais c'est celui qu'on nous présente aujourd'hui, et comme cela été dit, pourquoi le refuser ?

Actuellement, ce type de buvette ou de club-house est le trait d'union qui manque entre les 2 clubs sportifs qui occupent le centre sportif de la Tioleyre.

M. J. Berthet :

Il défend aussi ce projet qui est largement soutenu par les 2 clubs. C'est la raison de son amendement proposé à la Commission des finances qui l'a accepté. C'est vraiment de mettre en avant dans les conclusions du préavis l'importance de la participation financière des 2 clubs. En effet, ça va demander à la commune un montant et un investissement initial de Fr. 150'000.-, mais par cet amendement et le contrat qui va être signé avec les 2 clubs, il y a quand même les 2/3 de la construction qui vont être remboursés par le loyer perçus auprès des clubs. Dès lors, on parle plutôt d'un investissement réel de la commune de Fr. 50'000.- et il comprend effectivement la peur qu'un imprévu provoque une augmentation du financement, mais on est encore de l'ordre du raisonnable, on est à un quart même pas de point d'impôt sur 10 ans.

M. J.-Ch. Dunant :

Si les clubs participent à raison de 2/3, pourquoi la commune doit-elle faire autant d'économie et un local aussi petit ? Après un match, imaginez 22 personnes dans une salle de 30 m² ! Ajouter une tente à chaque manifestation n'a pas de sens, car il en faudra une pour chaque match de foot. En plus des 22 personnes, dans 30 m², il faut compter la cuisine, 2-3 chaises, du matériel, etc. En finalité, il ne restera que 2/3 de la surface pour les utilisateurs.

On est tous d'accord de prévoir quelque chose. Mais pourquoi construire quelque chose de petit quand déjà le financement est de 2/3 ? Si les clubs ont la générosité de participer, il est important de leur donner quelque chose qui correspond à leur besoin et à leur taille. Pourquoi construire petit ? Il faut le faire durable. Pour respecter le patrimoine, il ne faut pas le faire petit et moche, mais le construire à l'échelle et bien intégré.

Alors faisons ce local, mais faisons-le bien, pas trop grand, mais surtout pas trop petit. Il pense qu'on devrait pouvoir arriver à faire la part des choses et un réel investissement juste et durable, plutôt qu'une économie de bouts de ficelles.

Mme L. de Palma :

2 questions. La première : il a été question d'un déplacement vers l'ouest de la structure, c'est-à-dire en direction de la route, cela veut dire que ce ne sera plus aligné sur les terrains de tennis, d'après le plan.

2^{ème} question : c'est le fameux couvert, il n'y en a pas forcément toujours partout. Et pourquoi ne pas profiter de l'occasion de fermer le couvert, c'est à dire de gagner justement ces 20 m² pour avoir quelque chose qui fait 50 m² qui correspondrait à la buvette des Ruvines et qui n'entraînerait pas un surcout énorme. Et puis prévoir peut-être un système avec une toile de tente qui fonctionne bien devant pour couvrir s'il le faut le cas échéant, parce que c'est vrai elle est assez d'accord avec M. J.-Ch. Dunant, les matchs, c'est tous les week-ends, donc si on ne veut pas démonter la tente d'un week-end à l'autre parce qu'il y aura de nouveau un match, ça va être pire que tout.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il précise que, lors d'un match de football, le public va à la buvette pour se sustenter ou prendre une bouteille et ensuite il va regarder le match. Quand le match est terminé, les théories réunissant quelques supporters se passent à l'intérieur comme à l'extérieur. Lors d'un tournoi de tennis, il y a 2,4 ou 6 joueurs qui jouent en tournus. Donc, le club-house ne sera pas tout le temps plein. Les matchs de foot n'ont pas lieu tous les week-ends à la Tioleyre, ils ont lieu également aux Ruvines.

La surface est adaptée à l'utilisation des clubs concernés.

Le Président clôt la discussion.

Le président passe au vote l'amendement de la Commission ad hoc soit :

Au point 2. - un crédit de construction de **CHF 144'000.-** au lieu de CHF 150'000.-.

Comme il y a égalité entre les 22 avis pour et 22 avis contre, le Président donne son avis : contre. Ce qui fait que l'amendement est refusé par 23 avis contre, 22 avis pour et 11 abstentions.

Le Président passe au vote de l'amendement conjoint de la Commission des finances et de M. J. Berthet, soit :

Ajout du point 5

- de laisser la compétence à la Municipalité d'établir des contrats avec le Tennis club Lavaux et le FC Vignoble régissant les modalités d'une contribution financière ainsi que des droits et obligations concernant l'usage des locaux. Ces contrats seront établis pour une durée de 10 ans et la contribution financière sera fixée à CHF 7'000.-/an pour le Tennis club Lavaux et CHF 3'000.-/an pour le FC Vignoble.

C'est accepté par 43 voix pour, 4 contre et 8 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 01/2021 **amendé**.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 01/2021 de la Municipalité du 18 janvier 2021 ;
Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 43 voix pour, 8 contre et 4 abstentions

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction d'une buvette dans le complexe sportif de la Tioleyre
- d'octroyer à cet effet un crédit de construction de CHF 150'000.- TTC ;
- de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement de ce projet et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans maximum, la première au budget 2022 (chapitre 35305) ;
- de laisser la compétence à la Municipalité d'établir des contrats avec le Tennis club Lavaux et le FC Vignoble régissant les modalités d'une contribution financière, ainsi que des droits et obligations concernant l'usage des locaux. Ces contrats seront établis pour une durée de 10 ans et la contribution financière sera fixée à CHF 7'000.-/an pour le Tennis club Lavaux et CHF 3'000.-/an pour le FC Vignoble.

7. PRÉAVIS 02/2021 - RÉPONSE À LA MOTION DE MME LUCIE DE PALMA ET CONSORTS « UN GESTE POST-COVID-19 POUR LES SOCIÉTÉS LOCALES »
--

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. L. Régamey :

Il lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 02/2021 comme suit :

Conclusions complètement amendées :

1. La somme à allouer aux sociétés locales est déterminée en déduisant de la somme budgétée au compte 110.317.010 les dépenses consenties pour les événements du 1er août 2020 (diffusion du film « HEIDI »). Les dépenses effectuées pour l'achat de verres consignés ne sont pas prises en considération. Le montant à allouer est de Frs 32'300.-.
2. Toute société locale de la Commune de Bourg-en-Lavaux peut demander l'octroi d'une compensation financière si :
 - a) elle a dû annuler une ou plusieurs manifestations durant l'année 2020 en raison de la situation sanitaire et ;
 - b) pour autant qu'il s'agisse :
 - i) d'une société formatrice
 - ii) ou d'une société habituellement impliquée dans l'organisation du 1er août.
3. Le montant alloué à chaque société locale qui en fait la demande est déterminé proportionnellement à la moyenne des résultats des trois précédentes éditions de la ou des manifestation(s) annulée(s).

La discussion est ouverte.

Mme N. Pfeiffer :

En tant que présidente de la commission culturelle, pour la journée « Heidi », elle précise que dans son budget il y avait Fr. 3'000.- pour la technique, pour les droits d'auteur, le film et la mise en place de la salle, Fr. 560.- pour les affiches et Fr. 62.- de boissons non alcoolisées. Ce qui fait un total de Fr. 3'622.-. Si on y rajoute le traiteur qui devait nourrir des gens après le spectacle et les vins de la commune, elle ne sait pas à combien ça se monte, mais en tout cas pas à Fr. 12'000.-. Elle mentionne juste cela pour que les conseillers sachent que la commission culturelle travaille bénévolement et qu'elle essaie de faire des manifestations les plus agréables possibles à un coût relativement bas.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Effectivement la commission culturelle travaille très bien et à peu de frais. Dans le compte il y a la décoration, le flyer qui annonce le 1^{er} août, Lavaux-Rêves pour Fr. 1'000.- d'apéritifs, ceci pour un total de Fr. 10'000.- Nous n'avons pas encore reçu les frais de la Suisa, qui s'élèvent à Fr. 800.-, et est également prévu une petite réserve.

Il donne son avis sur les amendements proposés. L'amendement 1), pour la Municipalité cela ne pose aucun problème. C'est les amendements 2) et 3) qui posent un tout petit souci, c'est à dire d'écrire aux sociétés pour qu'elles nous donnent leurs comptes des 3 dernières années et qu'on vérifie pour verser le montant qui leur serait octroyé, risque de prendre un tout petit plus de temps. Donc il propose d'accepter l'amendement 1) et de refuser les 2) ou 3) de manière à ce que l'argent soit versé rapidement aux sociétés locales qui sont réparties avec le nombre de points mentionnés dans le préavis 02/2021. Il croit que nos sociétés en ont besoin rapidement et si on analyse la situation des manifestations des 3 dernières années, on va arriver à des montants qui sont à Fr. 200.-/300.- plus ou moins prêt des montants proposés.

L'équité entre les sociétés ne sera pas très différente de ce qui est présenté ici.

Mme J. Potin :

« Mme L. de Palma disait au mois de juin qu'elle avait envie de faire confiance à la Municipalité ». Mme J. Potin trouve que la Municipalité a bien travaillé. On a un tableau clair, précis et équitable. Ce qui donne le reflet que la Municipalité a pris ce travail à cœur et elle voulait la féliciter parce qu'effectivement, c'est clair et précis et que dans la rapidité on a une réponse « demain ». C'est pourquoi elle encourage à voter cette réponse amendée avec la déduction qui a été évoquée.

Mme L. de Palma :

Elle mentionne que la Commission ad hoc s'est penchée justement sur les critères de ce tableau qui lui paraissaient loin d'être équitables d'autant plus les pondérations, parce que ce sont des notions subjectives. Elle a été sollicitée par plusieurs sociétés locales qui trouvaient que les choses ne s'étaient peut-être pas forcément passées comme il le fallait. Donc, dans le souci d'apaiser les choses et de faire en sorte que cette motion, sensée faire plaisir aux gens et rendre service aux sociétés, ne devienne pas quelque chose sujet à frustration, elle est disposée à titre tout à fait personnel de se mettre gracieusement à disposition de M. J.-P. Demierre, municipal, pour rédiger la lettre et faire le suivi administratif de la correspondance pour pouvoir gérer au plus vite le versement de l'argent de cette motion.

M. B. Rufi :

Est-ce que la Formela, société de gym féminine et de volleyball mixte existe toujours ? Il sait qu'elle organise de temps en temps aussi des pièces de théâtre, notamment à Grandvaux et il se pose la question pourquoi ne figure-t-elle pas dans le tableau de répartition ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

On a une liste de 30 noms de sociétés, la Formela est dessus. Comme indiqué sur la réponse à la motion, certaines sociétés n'ont pas besoins d'aide. A ce jour, la Formela a fait sa demande en 2021 pour informer qu'elle avait payé leur moniteur Fr. 500.- et si nous pouvions passer ce montant en subvention complémentaire. Ce cas sera traité à part. Sur les 30 sociétés, env. 12 ont répondu et sont dans la répartition.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote point par point les **amendements** de la Commission ad hoc. :

1. La somme à allouer aux sociétés locales est déterminée en déduisant de la somme budgétée au compte 110.317.010 les dépenses consenties pour les événements du 1er août 2020 (diffusion du film « HEIDI »). Les dépenses effectuées pour l'achat de verres consignés ne sont pas prises en considération. Le montant à allouer est de Frs 32'300.-.

C'est **accepté** par 54 voix pour et 1 abstention.

2. Toute société locale de la Commune de Bourg-en-Lavaux peut demander l'octroi d'une compensation financière si :
 - a) elle a dû annuler une ou plusieurs manifestations durant l'année 2020 en raison de la situation sanitaire et ;
 - b) pour autant qu'il s'agisse :
 - i) d'une société formatrice
 - ii) ou d'une société habituellement impliquée dans l'organisation du 1er août.

C'est **accepté** par 38 voix pour, 13 contre et 4 abstentions.

3. Le montant alloué à chaque société locale qui en fait la demande est déterminé proportionnellement à la moyenne des résultats des trois précédentes éditions de la ou des manifestation(s) annulée(s).

C'est **accepté** par 26 voix pour, 24 contre et 5 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 02/2021 **amendé**.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 02/2021 de la Municipalité du 18 janvier 2021 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 52 voix pour, 2 contre et 1 abstention

que

1. La somme à allouer aux sociétés locales est déterminée en déduisant de la somme budgétée au compte 110.317.010 les dépenses consenties pour les événements du 1er août 2020 (diffusion du film « HEIDI »). Les dépenses effectuées pour l'achat de verres consignés ne sont pas prises en considération. Le montant à allouer est de Frs 32'300.-.
2. Toute société locale de la Commune de Bourg-en-Lavaux peut demander l'octroi d'une compensation financière si :
 - a) elle a dû annuler une ou plusieurs manifestations durant l'année 2020 en raison de la situation sanitaire et ;
 - b) pour autant qu'il s'agisse :
 - i) d'une société formatrice
 - ii) ou d'une société habituellement impliquée dans l'organisation du 1er août.
3. Le montant alloué à chaque société locale qui en fait la demande est déterminé proportionnellement à la moyenne des résultats des trois précédentes éditions de la ou des manifestation(s) annulée(s).

8. PRÉAVIS 03/2021 - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR À LA ROUTE DU SIGNAL À GRANDVAUX - CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT SUR LA RC 764 C - ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET
--

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat :

Comme indiqué dans leur rapport, on est dans une situation financière difficile et on ne peut s'engager que sur des investissements jugés prioritaires et nécessaires. On reconnaît tout à fait qu'il y a un besoin de trottoir dans ce secteur de la commune, qu'il est manquant, mais le montant nécessaire pour construire ce trottoir nous paraît disproportionné dans le contexte financier actuel. On ne se rallie pas finalement à cette priorisation qui est proposée dans ce préavis et on recommande de reporter l'étude à un moment qui sera plus opportun. Par ailleurs, on pense que c'est important d'aborder la question de la mobilité douce de manière plus globale et plus générale. Mais de manière générale, dans les investissements nécessaires à la mobilité douce, est-ce que c'est vraiment l'endroit où on devrait investir 1 Mio ?

On pense qu'il y a beaucoup d'endroits plus fréquentés avec des problématiques similaires qui pourraient potentiellement être priorités, comme la traversée des villages, la situation entre le village de Grandvaux, la gare de Grandvaux, tout ce qui est autour de l'accueil de l'UAPE, de la garderie et de l'accès aux Ruvines, la montée de Cully à Grandvaux qui fourmille de piétons et de voitures qui doivent slalomer entre elles.

Par conséquent la Commission des finances, fort de ce qui précède, propose de **refuser** le préavis 03/2021.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

Mme J. Potin :

Elle lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 03/2020 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme Fl. Gross :

Le PLR-ICD dans sa grande majorité suivra les recommandations de la Cofin soit de refuser le préavis. S'il est clair que la sécurité liée à la mobilité est essentielle quel que soit son mode, piétons, routiers, cyclistes. Celle-ci doit être réfléchie et anticipée. Selon le préavis, si on fait le parallèle au coût de 240 m., on arrive à 5 Mio le kilomètre et aujourd'hui la commune ne peut pas se le permettre.

C'est la raison pour laquelle, le PLR-ICD dépose une motion à ce sujet qui sera traitée ce soir.

Oui à la sécurité, oui aux différents modes de mobilités, ce sont des sujets primordiaux pour toutes et tous mais ceci doit être pris dans sa globalité avec une anticipation, une planification des priorités et pour qu'ensuite le Conseil communal puisse en toute connaissance de cause financière prendre des décisions. Là, les chiffres du préavis nous font douter de la priorité de ce projet.

M. M. Cardinaux :

Il est un petit peu surpris par le rapport de la Commission des finances ainsi que de l'intervention de sa collègue. Le préavis demande d'autoriser la Municipalité à poursuivre l'étude du projet d'aménagement à la route du Signal. On ne nous demande pas de voter un crédit. Il pense que si on veut pouvoir améliorer ce projet, et éventuellement lui trouver des économies, on doit entrer en matière et on doit confier à la Municipalité cette étude.

M. J.-L. Badoux :

Il abonde dans le sens de M. M. Cardinaux. Ce n'est effectivement pas une demande de crédit, mais seulement d'étudier ou pas ce projet avec l'indication d'un ordre de grandeur. Ce qui n'a pas été annoncé c'est le coût pour étudier un peu mieux ce projet. Il y a un impondérable, c'est qu'on risque à notre insu de devoir se faire imposer un crédit assez urgemment parce que si on passe clairement sur cette route du Signal, après le Genevrey, on peut voir un mur qui a une forme un peu étonnante, et il suffirait qu'on ait 2-3 jours de pluie comme dernièrement. En conséquence, il a bien peur que ce mur nous incite à passer par un autre chemin.

Donc, il le répète, on ne vous demande pas un crédit d'ouvrage d'un million aujourd'hui, on nous demande s'il est sensé de poursuivre une étude et puis nous on pense qu'il faut la poursuivre. On nous a présenté 4 variantes et en allant sur place, on s'est rendu compte qu'il y en aurait une 5^{ème} qui serait en tous les cas plus plaisante pour les gens qui se promènent à pieds ou qui se déplacent. Comme M. N. Potterat a dit, on ne refuse pas, on reporte à plus tard. On va peut-être au-devant de conditions économiques difficiles pour les entreprises, mais il croit que c'est aussi le rôle du politique de garder sous le pied quelques travaux en réserve pour tout d'un coup offrir des emplois, du travail à des entreprises.

M. J. Cuénoud :

Il remercie la municipalité pour l'excellent travail fournit jusqu'à ce jour sur ce dossier et d'avoir renseigné le Conseil Communal sur l'évolution de ce projet par le biais du présent préavis.

Dans la situation actuelle, où est mise en avant la mobilité douce et d'offrir à nos citoyens des infrastructures de qualité ou des aménagements routiers visant à une cohabitation de l'ensemble des modes de transports, il lui semble difficile de faire autre chose que d'accepter ce préavis.

Il se permet d'insister sur le fait que dans le cadre de l'étude, les passages quotidiens des piétons montrent que cette fréquentation est plus importante que les apparences et qu'il apparaît aussi très probable qu'avec un trottoir sécurisé, cette fréquentation serait supérieure.

Par conséquent, il informe que le PSIG soutient à l'unanimité ce préavis. Il rappelle que le but de ce préavis est d'autoriser la Municipalité à poursuivre l'étude du projet d'aménagement d'un trottoir avant de revenir, dans un futur qu'il espère assez proche, avec un préavis définitif.

M. N. Potterat :

La Commission des finances s'est effectivement aussi posée la question de quelle était finalement la portée de refuser ce préavis et de se dire on peut continuer à étudier, puisqu'en effet, la Municipalité a-t-elle vraiment besoin d'une autorisation pour étudier ? Aujourd'hui, est-ce qu'on voterait si on était déjà en train de demander 1 Mio pour faire ce trottoir. La réponse est non. Dans le contexte financier actuel non et en plus sans avoir une vision globale de la mobilité, non. Est-ce que dans 12 mois la situation va s'améliorer ? On n'en a pas vraiment le sentiment. Si on revient dans 12 mois avec un préavis plus complet et avec un même montant et qu'on en a quand même besoin, notre recommandation sera non. Donc c'est ça la portée effectivement de ce non.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il tient à remercier les 2 commissions pour leurs travaux. La Commission ad hoc tout d'abord parce qu'elle a présenté une nouvelle variante supplémentaire en aval pour cet avant-projet de trottoir. C'est une variante qui est certainement plus intelligente que les autres variantes du préavis. C'est une variante qui n'est pas encore aussi aboutie que les autres et rien que ça devrait être un argument pour continuer d'étudier ce projet, évidemment sans prendre de décision définitive et sans forcer la main du Conseil communal.

La Commission des finances met le doigt sur probablement un des travaux auxquels la future municipalité devra s'atteler qui est l'élaboration d'un plan de mobilité piétonne. Il ne sait pas si c'est le but de la motion qu'a évoquée Mme Fl. Gross, ne l'ayant pas encore lue, mais il imagine que ça va un petit peu dans ce sens. Le but d'un tel document est d'organiser la mobilité douce dans une région où les gens marchent beaucoup et aiment marcher, mais dans laquelle il faut bien avouer que ce n'est pas facile. Il y a du monde, des obstacles et des murs et puis on le voit bien avec ce préavis d'intention et surtout avec son coût, ça complique assez fortement le financement des projets.

Donc l'objectif de ce préavis vraiment est de faciliter la mobilité piétonne, mais pas seulement la mobilité des piétons qui aujourd'hui peuvent se permettre de slalomer entre les tas de neige et les voitures qui montent à toute vitesse, mais la mobilité de tous les piétons y compris les personnes à mobilité réduite dans un contexte assez difficile. Mais maintenant, c'est là qu'il y a une différence d'appréciation entre la position de la Municipalité et celle de la Commission des finances, le but n'est

pas de le faire ni aujourd'hui ni demain. C'est vrai que la Municipalité comprend la position de la Commission des finances quand on regarde le montant. C'est vrai que c'est un montant qui est assez impressionnant pour un bout de trottoir aussi petit mais encore une fois, ce n'est pas un montant qu'on dépenserait ni cette année, ni probablement l'année suivante. Et là la Municipalité maintient sa position quant au calendrier prévu qui est de continuer les études notamment avec la nouvelle proposition de la Commission ad hoc. Le Conseil communal aurait une première possibilité de se prononcer sur cette étude, entre autres, lors de la présentation du budget 2022. Lors des derniers débats budgétaires, Le Conseil a montré qu'il était assez réticent face aux nouvelles études et aux nouveaux honoraires pour étudier des projets, mais au moment des débats sur le budget 2022, il aura une première possibilité de se prononcer sur cette étude une fois que cette étude serait finalisée, en faisant les marchés publics et la mise à l'enquête. Ça veut dire qu'on aurait le vrai prix. Et au moment où la Municipalité présenterait un préavis contenant ce vrai prix, le Conseil communal pourrait à ce moment-là se poser la question, est-ce que c'est vraiment le bon moment de dépenser autant vu la situation financière de la commune, non pas aujourd'hui, non pas à la fin de cette année, mais au moment où la Municipalité présenterait ce préavis.

Pour dire encore que lorsque l'ancienne municipalité a commencé à étudier ce projet en 2015, elle n'avait aucun doute de son importance. Les chiffres qui ont été présentés dans le préavis d'intention ont confirmé que c'était un endroit fréquenté et dangereux. Au fond c'est un endroit qui mériterait que l'on garantisse la sécurité des piétons.

Alors encore une fois pas de suite car le projet mérite d'être affiné, mais d'ici quelques années lorsque on aura un projet un petit plus solide et plus abouti et qui surtout qui serait en phase avec la situation financière de la commune à ce moment-là et le Conseil communal aurait encore et toujours la possibilité de dire non, tout à la fin une fois que l'on a tous les chiffres sur la table.

M. B. Rufi :

Effectivement on peut dire que c'est un endroit dangereux, que c'est un endroit indispensable, qu'il faut le sécuriser, que si on ne le fait pas, on a une responsabilité. Il croit que cela est un argument qu'on peut avancer dans de nombreux autres coins de la commune. Il pense simplement à la route entre la gare et le village de Grandvaux qui est 10x plus fréquentée, si ce n'est plus. Quand on voit le comptage qui nous est présenté dans le préavis, en discutant avec plusieurs collègues, on ne voit jamais personne dans ce coin. Ce n'est pas un endroit très fréquenté par les piétons et ça, il faut l'admettre. Il ne faut pas nous faire croire des choses invraisemblables.

La 2^{ème} chose quand on dit on ne demande pas un crédit, mais si on demande la suite d'une étude, elle n'est pas gratuite. Donc on ne sait pas combien coutera ce crédit mais il coutera quelque chose. Alors la Cofin, lors de la présentation du budget 2021, a déjà demandé une réduction des honoraires pour études parce qu'elle est d'avis que la Municipalité doit nous présenter des objets ou des études qui sont à réaliser à court terme et qui font l'objet d'éléments essentiels et à courts termes et non pas dans 2 ou 3 ans. Il rappelle que nous avons un budget extrêmement déficitaire et que nous avons une marge d'autofinancement négative de plus d'un Mio et cela veut dire qu'on doit emprunter un Mio pour le ménage courant. Donc faut-il accepter aujourd'hui quelque chose qui est certainement nécessaire à terme, mais seulement lorsqu'on aura les moyens et dès lors, de ne pas engager des fonds pour quelque chose qui ne va pas se réaliser dans les 2 ou 3 prochaines années ?

Quand on parle de mobilité douce, le prochain préavis présenté parle également de l'amélioration de la ligne tl 47 entre Pra Grana et Cully en passant par différents lieux de la commune. Là, il y a une alternative. On parle d'une desserte d'environ une heure et ceci en correspondance avec le rythme de la ligne tl 67 qui arrivera à Pra Grana.

Compte tenu de ces différents éléments évoqués, il invite les conseillers à vraiment ne pas accepter la suite de cette étude, parce que si on engage par ex. Fr. 70'000.- pour une étude, on ne va après dire « eh bien merci », mais on n'a pas les moyens de le faire, donc ça ne sert à rien de le faire maintenant. Attendons le jour où on a un plan d'ensemble. D'ailleurs la motion de Mme Fl. Gross et consorts parle justement de cette étude de globalité au niveau des transports et de tous les risques qui y sont liés.

Mme Fl. Gross :

Poursuivre une étude qui pour elle a du sens, oui. Pourquoi celle-ci et pas d'autres pour des axes certainement plus fréquentés ? Il n'y a pas de chiffres qui ressortent de l'étude car ce site est très peu fréquenté par les piétons.

M. J.-L. Badoux a parlé de faire marcher l'économie, elle est 100% avec lui, mais doit-on utiliser une construction sous prétexte qu'elle est payée par nos contribuables pour faire marcher l'économie de notre commune et de notre canton ? Elle n'en est pas sûre. Il nous manque une vision globale, et comme elle l'a déjà dit, multimodale, ici on parle des piétons mais on oublie les cyclistes qui devraient être inclus avec une piste cyclable dans ce projet. Existe-t-il aussi des chemins alternatifs pour les piétons, des voies alternatives ? Elle est persuadée qu'il en existe. Ces voies alternatives sont peut-être mal indiquées et une signalisation pourrait permettre à ces voies alternatives tant pour les piétons que pour les cyclistes d'être incluses dans ce projet.

Elle invite les conseillers à refuser ce préavis et suivre les conclusions de la Commission des finances et par la suite elle réitérerait sa demande de projet global d'inclure la multimodalité de la mobilité afin d'assurer la sécurité tant de nos concitoyens que de nos visiteurs.

M. JC Schwaab, Municipal :

L'évaluation de ces chiffres a été faite par l'UNIL, une institution cantonale sérieuse et la Municipalité n'a aucun élément qui permet de penser que ces chiffres seraient faux. Il y a 2 façons d'estimer la fréquentation d'un lieu. C'est de temps de temps aller voir et regarder si on voit de temps en temps un piéton, puis en déduire des généralités et puis l'autre alternative, c'est de mener un contrôle sérieux et c'est ce qui a été fait.

Et puis l'autre élément évoqué, qui est très important parce qu'on l'aborde brièvement dans le préavis, c'est la question des alternatives et c'est vrai que notre commune a la chance d'avoir de nombreux chemins piétonniers qui d'ailleurs méritent d'être découverts et il en découvre assez régulièrement. Maintenant ce n'est pas parce qu'il y a des chemins existants qu'ils sont forcément accessibles à la mobilité piétonnes, de tous les piétons, parce qu'avoir un passage où on peut passer à pied, c'est une chose, d'avoir un passage où les personnes à mobilité réduite, les personnes avec des poussettes, peuvent passer, c'est en est une autre. Et là dans ce quartier-là, il n'y a pas d'accès direct pour les personnes à mobilité réduite ou poussette. Ces passages existent mais ils ne sont pas partout connectés au trottoir d'une part et d'autre part, il n'y a pas la possibilité d'y accéder en sécurité partout et surtout, ils sont étroits. Il y a des seuils, donc si on a un petit peu de peine à marcher, des cannes, ou une poussette, on ne passe pas. On ne peut pas les considérer comme une alternative valable.

M. P. Humbert :

Il rappelle qu'il y a à peu près une année, on avait déjà statué sur le plan lumière et on avait dit à cette époque-là qu'il était totalement inopportun de vouloir faire des réalisations sans avoir un plan global. Alors, il ne sait pas ce qu'il y a dans la motion PLR, mais probablement qu'il va la soutenir parce qu'il trouve inadmissible que l'on fasse du saucissonnage financier et avant de faire du saucissonnage, il faut avoir ce plan global pour savoir exactement ce que l'on doit faire sur la commune et avoir des priorités qui soient réelles sur une base concrète et acceptable au niveau de la dangerosité. Il rappelle qu'il y a des tronçons qu'on a évoqués aujourd'hui qui seraient peut-être prioritaires, mais c'est des tronçons qui sont finalement à 30 km/h. Ici on est sur un tronçon à 50 km/h, donc il n'est pas en train de remettre en question ce trottoir, loin de lui, et surtout qu'il a beaucoup travaillé au niveau de sa profession dans la sécurité, donc il est totalement sensible à ce genre de chose mais il pense qu'il faudrait avoir un plan global avant de se prononcer.

Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 03/2021 tel que **présenté**.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N°03/2021 de la Municipalité du 18 janvier 2021 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son
étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'autoriser la Municipalité à poursuivre l'étude du projet d'aménagement d'un trottoir à la route du Signal à Grandvaux ainsi que la construction d'un mur de soutènement sur la RC 764 C, et à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de présenter une demande de crédit d'ouvrage.

Ce préavis est refusé par 31 voix contre, 20 pour et 4 abstentions.

9. PRÉAVIS 04/2021 - PROLONGATION DE LA LIGNE TL 47 ET MODIFICATIONS DES LIGNES DE BUS AU SEIN DE BOURG-EN-LAVAU

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. B. Rufi :

Il lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 04/2021 comme suit :

Point 1. ajout :

1. d'autoriser la Municipalité à ratifier la convention de financement avec la commune de Lutry, compte tenu des modifications évoquées au **point 3 du rapport de la Commission des finances du 1^{er} mars 2021**.

soit :

3. La convention - modifications :

Article 3

Suppression du dernier paragraphe.

En effet, le paragraphe précédent traite intégralement le règlement de l'indemnité par la commune de Bourg-en-Lavaux. Le dernier paragraphe prête à confusion.

Article 4

Dernier paragraphe, 1^{ère} phrase : **remplacement** de « à sa charge » par « **la charge de ce dernier** ».
Cette modification consiste à améliorer la compréhension de cette phrase.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. F. Lederrey :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 04/2021 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote l'amendement de la Commission des finances ci-dessus. S'agissant de modifications mineures, il propose de voter les trois modifications ci-dessus en une seule fois.

C'est **accepté** à l'unanimité par 55 voix.

Le Président passe au vote le préavis 04/2021 **amendé**.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 04/2021 de la Municipalité du 20 avril 2020 ;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à ratifier la convention de financement avec la commune de Lutry, compte tenu des modifications évoquées au point 3 du rapport de la Commission des finances du 1er mars 2021 ;
2. de porter au budget, dès 2022, le montant de CHF 91'000.- nécessaire au prolongement de la ligne tl 47 jusqu'à l'arrêt « Grandvaux, Pra Grana » ;
3. d'admettre les modes de financement proposés ;
4. de donner son accord de principe concernant la restructuration des lignes 67 et 381 à l'intérieur de la commune.

<p style="text-align:center">10. PRÉAVIS 07/2021 - SOUTIEN COMMUNAL AUX ENTREPRENEUR-E-S DE LA COMMUNE ET AIDE AUX HABITANT-E-S FAISANT FACE À UNE SITUATION FINANCIÈRE DIFFICILE POUR UN MONTANT GLOBAL DE CHF 300'000.-. ACCEPTATION D'UNE DONATION ANONYME DE CHF 100'000.-</p>

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Currat :

Le préavis 07/2021 porte sur deux points principaux :

- L'acceptation d'une donation
- La mise en œuvre d'aides financières COVID

La Cofin soutient ce préavis. Il est bien qu'un projet municipal se soit ainsi dessiné. Il existe certainement différentes manières de faire et certainement aucune ne pourra être 100% parfaite aux yeux de tous. Là on a un projet qui évite de réinventer la roue en reprenant le système cantonal et en le complétant au niveau communal. Il touche les entreprises de même que les habitants qui vivent une situation financière difficile.

D'un point de vue financier, les sommes qui seront allouées sont supportables pour notre commune. S'agissant de l'amendement proposé par la Cofin, celui-ci est retiré suite à la remarque pertinente de notre collègue, Mme Ch. Lavanchy, qui nous a rendu attentif au fait que le terme complémentaire pouvait être interprété de double manière : le système de notre commune complète-t-il celui du canton pour les entreprises non éligibles ou complète-t-il les sommes allouées par le canton ? Notre but n'était pas de créer de l'incertitude.

La Commission des finances, comme le préavis et son rapport sont clairs sur ce point, **retire** son amendement et propose **d'accepter** le préavis 07/2021 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. R. Bech, Municipal :

Il précise que pour l'aide aux personnes physiques, l'estimation première faite en discutant avec la Commission des finances, on parle d'un montant de Fr. 50'000.-. Alors ça reste effectivement une estimation. Il précise simplement que ces Fr. 50'000.- s'ajoutent au Fr. 25'000.- qui ont déjà été votés dans le cadre du budget 2021. Donc si l'estimation des Fr. 50'000.- est juste, on aurait une somme à disposition d'à peu près de Fr. 75'000.- pour ce type d'aide. Pour cela, encore un élément, on sait que les personnes qui pourraient être concernées par ça peuvent avoir parfois un peu de retenue, de gêne à aller demander l'aide. Ici, ce que la Municipalité prévoit c'est de travailler activement avec le réseau d'action sociale pour pouvoir essayer d'identifier de manière un petit peu plus précise les personnes qui seraient susceptibles de bénéficier de cette aide et de pouvoir les contacter plus facilement plutôt que d'attendre simplement qu'elles viennent à la Municipalité.

Mme L. de Palma :

Elle a une question à la Commission des finances. A la p. 3, au paragraphe 8 de leur rapport, c'est écrit « En fonction des demandes, les montants seraient répartis au prorata dans la limite du montant de CHF 250'000.- prévu par ce préavis ». Elle en déduit que s'il y a une seule demande, l'entreprise reçoit Fr. 250'000.- ?

M. Ch. Currat :

Le but est d'essayer de rester dans cette limite. Soit on partait sur une somme qui pourrait être allouée en fonction de chaque entreprise, soit c'était bien de dire de la somme allouée de Fr. 300'000.-, on enlève Fr. 50'000.- pour les personnes physiques et on garde Fr. 250'000.- qu'on devra diviser pour les entreprises qui feront leurs demandes. D'autant plus, qu'après ce sera à la Municipalité de regarder les éléments exacts de cette distribution-là. Sur le principe, c'est bien indiqué, on ne va pas aller à un montant supérieur à celui-ci et il faudra trouver la répartition la plus juste par rapport aux demandes.

M. O. Veluz :

Il attendait ce préavis avec impatience et en le lisant, il a eu quelques déceptions.

S'agissant du volet social, il n'y a rien à signaler, il est équilibré et correct. En revanche, il a certains doutes quant aux aides consacrées aux entreprises.

En effet, nombreuses sont les communes qui ont choisi des mesures simples, efficaces et qui poussent à consommer local. De surcroît, ces mesures impliquent des retombées fiscales.

La Municipalité de Bourg-en-Lavaux propose pour sa part un système complexe qui implique des formalités administratives pour les entreprises qui souhaitent bénéficier d'une aide. Ces mêmes formalités que celles en vigueur au Canton.

A cet égard, on nous dit que, pour ces entreprises, ce sera très simple. Il ne se prononce pas aux noms des entrepreneurs. Toutefois, il pense que les entreprises ont aujourd'hui autre chose à faire que de remplir des formulaires et autres documents.

On nous dit également que, pour l'administration communale, ce sera simple. A lire le 24 heures, il n'a pas l'impression que pour le canton ce soit un grand succès pour traiter ces demandes. Au contraire, le nombre de demandes traitées est relativement bas en comparaison avec d'autres cantons. Et même si c'est simple, il n'en demeure pas moins qu'il faudra former nos collaborateurs, les rémunérer pour cette nouvelle tâche administrative et quel en est son coût. Sur ce point, le préavis qui est soumis ce soir au Conseil est bien muet.

Mme M. Janeiro :

Elle aimerait adresser ses sincères remerciements pour le préavis et le travail précieux qui a été fourni. C'est elle cite « cette usine à gaz », comme le disait notre Municipal Raymond Bech, en septembre dernier lorsqu'elle a déposé son interpellation pour une aide nécessaire face à la crise. En effet, elle rappelle que des discussions avaient été entamées entre la Municipalité et la Cofin pour le dégagement d'une aide exceptionnelle d'urgence. Ce préavis est le montage bienvenu et bien ficelé de cette entreprise sociale.

Le premier dispositif visant les entreprises est à la fois très ciblé, simple et sera un filet bienvenu pour les entreprises qui échappent aux conditions du canton mais qui peinent et qui pourraient avoir de la difficulté à redémarrer l'affaire à cause d'une situation chancelante. Cette forme évite la voie hasardeuse de la consommation, qui toucherait inégalement les entreprises, alors que la crise les a touchées de manière similaire.

Le deuxième dispositif reprend un système déjà existant dans la commune et le renforce afin d'offrir un souffle à notre population la plus précaire particulièrement vulnérable avec cette crise.

Ainsi, la commune pourra peut-être offrir un service de proximité simple, bienvenu et évitant peut-être une faillite ou une mise aux poursuites malheureuse.

Avec l'acceptation modifiée du préavis 02/2021, notre commune se dote d'un système très ciblé, pour soutenir une grande partie de la commune dans ces temps difficiles et compléter les dispositifs des autres échelles du fédéralisme.

Avant de conclure, elle aurait encore deux questions plus précises concernant le dispositif :

- Quelle est la communication précisément prévue pour pallier à des potentiels non-recours ?
- Quel est le dispositif mis en place pour veiller à un maximum de discrétion ?

Il est ainsi clair que son groupe et elle-même soutiennent ce préavis solidaire et appellent le Conseil à le soutenir, de même.

M. R. Bech, Municipal :

On n'a pas encore tout à fait décidé comment faire la communication. On attend quelques informations quant à la possibilité de récolter des données au canton, notamment les données fiscales des individus. Est-ce que ce sera des lettres, un flyer, un tout ménage, une information dans le Courrier, des appels téléphoniques, un listing des entreprises via par exemple l'association LABEL ?

Il est clair que les demandes seront traitées par un petit groupe au sein de l'administration, probablement. Ce sera défini exactement avec le boursier, sa collaboratrice, et l'aide accrue des membres de la Municipalité.

Pour répondre à M. O. Veluz, pour la complication des demandes et l'investissement du personnel. Nous avons dû nous calquer sur un système qui existe et est déjà utilisé par les entreprises, soit toutes celles qui ont déposés des demandes, qui sont susceptibles de le faire ou qui ont déjà fait ce travail,

donc il ne s'agit pas pour elles de faire 2x la même chose. 2^{ème} élément, le mécanisme des aides de rigueur a été extrêmement simplifié par le canton. Il y a 5-6 chiffres à inscrire sur une fiche Excel et c'est quasiment tout. Donc ce n'est pas très compliqué. Aujourd'hui, on s'attend quand même à ce que des entreprises, même des petites aient un minimum de comptabilité, un carnet du lait amélioré, qui leur permettent de dégager des chiffres sans trop de difficulté. Ensuite s'agissant du travail de l'administration, on a estimé à peu près à env. 70 entreprises qui pourraient faire la demande et le travail pour l'examen des demandes ne va pas demander beaucoup plus de formation, c'est assez simple, chiffres d'affaires et charges fixes, puis on fait la proportion. Ce n'est quand même pas très sorcier, ça ne va demander de formation particulière à ceux qui vont examiner ces demandes.

Mme Fl. Gross :

Elle entend bien que la procédure des demandes des entrepreneurs sera simple. Elle l'espère fortement car comme elle le lit quotidiennement dans les journaux, le canton de Vaud est très généreux pour les montants accordés, mais dans la pratique il y a beaucoup de retard pour traiter les dossiers. Ceci est dû à la difficulté de remplir les formulaires de demandes. Ce qui fait que plus d'un dossier sur trois est erroné.

« On va reprendre les formulaires qui ont été déposés au canton », mais elle rappelle que toutes les entreprises n'entrent pas dans le cadre des cas de vigueur au niveau cantonal et celles qui n'entrent pas, comment elles le doivent-elles ? C'est le principe de subsidiarité et si ces personnes n'ont pas réussi au niveau cantonal comment vont-elles le faire au niveau communal ? Est-ce que le site internet va le permettre, est-ce des rencontres, un guichet va le permettre parce que la fracture numérique existe encore aujourd'hui ?

Elle appelle donc la Municipalité à mettre à disposition son personnel pour aider les entreprises dans leurs démarches administratives pour éviter des déceptions, des erreurs, de la perte de motivation et des problèmes qui iront beaucoup plus loin dans le moral des entreprises, ainsi que le Conseil communal à soutenir ce préavis.

M. J. Berthet :

Il adresse un petit commentaire au Bureau du Conseil. On voit qu'il y a beaucoup de questions qui se posent sur comment ça va se mettre en place, est-ce que les formulaires sont simples, etc. et pour ce sujet, il aurait été souhaitable d'avoir en complément de la Commission des finances qui s'est prononcée sur le financement de l'objet, une commission ad hoc qui aurait pu accompagner et déjà poser un certains nombres de questions en amont à M. R. Bech, Municipal, pour faciliter le débat ce soir.

Il reprend une des questions de Mme Fl. Gross qui lui paraît essentielle, est-ce que les gens qui vont poser un dossier à la commune doivent obligatoirement avoir réalisé la démarche cantonale au préalable ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que ça veut dire qu'il va y avoir un formulaire communal, inspiré de celui du canton, est-ce que c'est un formulaire qui va être distribué de manière papier aux entreprises ou est-ce que c'est une démarche qui va devoir se faire en ligne ?

Il avait demandé qui étudiait la légitimité des demandes, il lui a été répondu que ce serait le boursier avec ses collègues.

Il complète la question de la communication qui a été posée par Mme M. Janeiro, soit comment va-t-on communiquer auprès des personnes qui y ont droit, comment la communication est-elle prévue envers les entreprises et comment peut-on être sûr de toucher l'ensemble des entreprises de la commune avec ce dispositif ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il a une réponse à apporter concernant le souci de remplissage des formulaires par les habitants ou les entreprises. C'est le boursier qui est prêt à prendre du temps à les aider à remplir ce formulaire. C'est évident qu'il y aura des difficultés, mais lui est prêt à donner un coup de main, à remplir les questionnaires. Après pour les discuter et traiter, ce sera la bourse avec 2-3 municipaux.

M. R. Bech, Municipal :

Il n'y a pas l'obligation de déposer d'abord un dossier cantonal pour ensuite déposer un dossier communal parce que comme l'a dit à juste titre Mme Fl. Gross si une entreprise a demandé une aide cantonale en déposant son dossier au canton, elle n'a pas besoin à priori de l'aide communale si elle remplit les critères cantonaux. Mais si elle ne remplit pas les critères cantonaux et n'atteint pas les conditions, elle va déposer son dossier à la commune. Par définition, il y va de l'obligation de déposer un dossier cantonal.

Les formulaires et les questionnaires, on va reprendre rigoureusement le même formulaire qui est juste un fichier Excel que le formulaire cantonal et peut-être le mettre en forme de manière différente. On ne va pas le mettre en ligne, parce qu'effectivement si on devait commencer à mettre en ligne avec système d'inscription avec un envoi du dossier, là ça demanderait aussi un petit peu de travail supplémentaire à l'administration. On va faire une simplification au niveau du contact qui se fera en fournissant les formulaires, en apportant les formulaires, en discutant avec les personnes qui pourraient avoir des questions. Effectivement ça va prendre un petit peu de temps et comme l'a dit notre Syndic, le boursier et la bourse seront à disposition pour le faire ainsi que certains municipaux y compris lui-même.

Dans sa profession, il a pratiqué déjà passablement de demandes avec des entrepreneurs qui le lui ont demandé et qui n'était pas des gens très à même avec des chiffres mais qui ont assez vite compris ce qu'il fallait faire et ce qu'il fallait donner. Donc il y a un petit travail d'explications qui n'est de loin pas considérable et qui peut se faire de manière extrêmement simple.

Donc rassurez-vous, il y aura un contact de proximité avec tant la population que les entreprises qui sont concernées et puis pour la communication, s'agissant des entreprises, on va adopter aussi une forme de communication qui sera proactive et qui permettra aux entreprises d'être sollicitées et non pas seulement en passant devant le pilier public pour s'apercevoir qu'elles peuvent faire une demande à la commune.

M. O. Veluz :

Donc une entreprise, qui a reçu une aide cantonale, ne pourra pas prétendre à aucun centime s'agissant de l'aide communale. On est bien d'accord, vu que c'est subsidiaire.

M. Ch. Currat :

Il complète son propos suite à la question de Mme L. de Palma. La notion de prorata a maintenant été expliquée. Bien entendu, dans le cas où la commune ne recevrait qu'une seule demande, ou que quelques demandes dont le montant total serait inférieur à Fr. 250'000.-, on ne va pas distribuer plus d'argent que ce qui est demandé, et justifié. En commission, on nous a dit qu'on serait dans l'ordre de grandeur de 60 à 80 entreprises. En divisant le montant par ce nombre d'entreprises, on se disait qu'on risquait plutôt d'être au prorata parce qu'on ne pourrait pas forcément satisfaire la demande de manière complète. On ne devrait donc pas se retrouver avec trop d'argent à disposition.

Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote du préavis 07/2021 tel que **présenté**.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU**

Vu le préavis N° 07/2021 de la Municipalité du 1^{er} février 2021 ;
Oui le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 53 voix pour, 1 contre et 1 abstention

1. d'accepter la donation de CHF 100'000.- versée à la commune de Bourg-en-Lavaux, à charge pour elle de l'affecter à des œuvres de charité, pouvant inclure un support aux entreprises touchées par le coronavirus ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit global de CHF 300'000.- pour la mise en œuvre d'aides financières destinées à soutenir les entreprises établies et les particuliers domiciliés dans la commune ayant été particulièrement impactés par la pandémie du covid-19 ;
3. de financer ce crédit global par :
 - l'utilisation de la donation précitée ;
 - la création d'une provision affectée de CHF 120'000.- au bouclage de l'exercice 2020 ;
 - un crédit supplémentaire de CHF 80'000.- au budget de fonctionnement de l'exercice 2021.

<p>11. PRÉAVIS 08/2021 - DÉPASSEMENT DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT, PRÉAVIS NO 19/2017 - IMMEUBLE RUE DAVEL 9 À CULLY - EXTENSION DES LOCAUX DE LA JUSTICE DE PAIX- AMÉNAGEMENT DES COMBLES ET RÉFECTION DE LA VENTILATION DE L'AUBERGE DU RAISIN</p>

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Currat :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 08/2021 tel que présenté :

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée et le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote du préavis 08/2021 tel que **présenté**.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 08/2021 de la Municipalité du 1^{er} février 2021 ;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

d'approuver le dépassement du crédit d'investissement de CHF 41'000.- au préavis 19/2017.

12. MOTION DE MME FLORENCE GROSS AU NOM DU GROUPE PLR-ICD « POUR UNE MOBILITÉ MULTIMODALE COHÉRENTE ET PLANIFIÉE ASSURANT LA SÉCURITÉ DES USAGER À BOURG-EN-LAVAUX »

Le Président lit la motion reçu ce jour.

La discussion est ouverte.

Mme M. Janeiro

Une question pour les motionnaires. Dans ce réseau routier, on parle de mobilité, est-ce que c'est des chemins piétonniers qui sont à l'extérieur des routes, dans les vignes, etc. pour aller d'un village à l'autre, pour ne pas forcément passer aux abords des routes. Est-ce ça prévoit aussi cela ?

Mme Fl. Gross :

En effet, l'étude globale du réseau tant routier que piétons est vraiment le but et justement d'étudier l'ensemble des modes de transports qui soient motorisés ou non et dans les réseaux piétons que ce soit sur les sentiers ou des chemins plats comme on l'a vu lors de l'étude de la motion pour personnes à mobilité réduite. C'est un plan vraiment global de situations pour tous types de mobilité.

Mme V. Hill :

Elle trouve intéressant et salue le point de vue de vouloir ce plan de mobilité globale. Par contre, ça lui paraît quelque chose d'extrêmement complexe à développer et elle aimerait entendre le point de vue de la Municipalité là-dessus.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale

Sa première réaction est « oui super » parce qu'au fond c'est un vrai souci, une vraie problématique et complexe. On est en train de mettre quelque chose en route en créant un petit groupe au sein de la Municipalité pour traiter ce sujet et voir comment on allait libérer les forces pour le traiter. Maintenant, dans un délai raisonnable ! Elle voit qu'il nous a fallu 4 ans pour négocier un mini bus avec les transports publics du canton. L'étude, elle ne peut pas se faire en quelques mois, juste une petite année, mais plutôt 18 mois à 2 ans pour faire quelque chose de sérieux. Elle a été interpellée par le délai, mais de toute façon, il faudra venir avec un plan d'études et une demande de crédit d'études et rediscuter les délais.

La Municipalité, depuis quelques mois, travaille sur la possibilité de développer quelque chose qui traite les mobilités douces.

Mme M. Janeiro :

Elle aimerait appuyer ce qu'a dit Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale, à propos de la mobilité douce et si on accepte aujourd'hui cette motion, c'est un important pas et elle attire l'attention de la Municipalité que c'est d'aller vraiment vers une mobilité d'avenir pas seulement centrée sur la voiture. Dans notre commune, on a plutôt une mobilité qui est très centrée sur la voiture et y est très rapportée. Alors, certes, il y a des promenades et beaucoup de vélos, mais il faut penser aussi à l'avenir. C'est un plan qui va nous servir pour 10-30 ans et il est important de penser prioritairement à la mobilité douce, à la mobilité des vélos sans forcément enlever tout de suite la voiture et de prioriser les piétons.

M. J.-P. Demierre :

Il abonde dans le sens de cette motion. Mme E. Marendaz-Guignet a parlé d'une commission mise en route il y a quelques temps. Elle est composée de lui-même, de Mme E. Marendaz-Guignet et de M. JC Schwaab. Actuellement, on y va au coup par coup.

Il pense que d'appuyer cette motion nous donnerait un petit peu de pep pour la suite et qu'il est très nécessaire d'avoir ce projet de mobilité vraiment globale.

M. Ch.-H. Duboux :

Il est tout à fait convaincu de cette motion et il l'appuiera. Il relate son expérience dans la matière. Il était municipal dans un autre village où on avait fait un peu la même démarche et en tant qu'ingénieur des routes, il a aussi travaillé pour ce genre de domaine. Il est intéressant pour une commune d'avoir un instrument de qualification et de réflexion, donc un plan directeur de la mobilité qui n'exclut ni les uns les autres. Il suggère qu'avec l'aide d'ingénieurs spécialisés qui eux feront une offre selon les souhaits et directives de la Municipalité et élaboreront une étude en mettant en évidence les points prioritaires, par exemple, en fonction de différents paramètres, notamment les statistiques d'accidents mais aussi la dangerosité etc. Ce document établi dans une autre commune a rendu service pendant en tout cas 2 législatures et donnait une vision globale, ce qui est tout à fait utile, avec des projections de coûts de la part des mandataires spécialisés.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président demande à la Municipalité si elle accepte de prendre en charge directement cette motion ? Oui, **elle accepte** et la motion lui est transmise.

13. COMMUNICATION 01/2021 - PRIORISATION DES INVESTISSEMENTS

Chacun a reçu copie de cette communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. Ch. Currat :

La Cofin se réjouit de voir une première ébauche de l'exercice de priorisation des investissements se mettre à l'œuvre et relève la volonté de la municipalité actuelle de proposer à la future municipalité l'élaboration d'un programme de législature dans lequel nous trouverons la suite de ce travail. Il nous est dit qu'il n'est plus possible de le faire en cette fin de législature, ce que nous comprenons, mais la demande avait néanmoins déjà été faite dans la première moitié de la législature par la Cogest, puis par la Cofin.

Nous relevons plusieurs autres points intéressants :

- Dans la priorisation faite pour 2021, nous trouvons notamment une estimation de coûts en lien avec les lignes de transport public dont on a parlé ce soir. Il semble cependant que le bâtiment Plan Robert n'y figure pas alors que dans une communication précédente il était question de fin été 2021
- La réflexion autour de la mise en place d'un système de crédits-cadre
- La recherche de synergie des investissements en fonction d'une zone géographique de notre commune

A nouveau il s'agit d'un tout premier pas et nous attendons la suite.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Si le bâtiment Plant Robert ne figure pas, c'est un oubli et les appels d'offres sont partis. Donc normalement en juin le Conseil pourra statuer sur le crédit de construction.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

14. COMMUNICATION 02/2021 - MODÉRATION DU TRAFIC DANS LES VILLAGES DE RIEUX ET D'EPESSES

Chacun a reçu copie de cette communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il apporte un complément d'information pour ce projet qui a été traité ce jour en séance de municipalité. Nous avons eu de nouveaux contacts avec le groupe d'habitants-es de Rieux « Sécurieux ». Sécurieux nous a fait des propositions intéressantes qui pourraient être traitées dans un délai raisonnable et s'inscrire dans la démarche décrite, en collaborant avec la sous-commission des espaces publics de la DGMR. Ce qui fait que le projet présenté sera peut-être un petit peu plus développé avec l'aide bénévole d'habitants qui nous ont indiqués leurs disponibilités pour plancher avec la Municipalité sur une amélioration de ces projets.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

15. COMMUNICATION 03/2021 - PLATEAU DE LA GARE DE CULLY - ÉTAT DES TRAVAUX EN COURS

Chacun a reçu copie de cette communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

16. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**M. Jean-Pierre Haenni, Syndic**

Une bonne nouvelle. Les comptes sont en train gentiment de se boucler et les recettes fiscales pour 2021 ont été de 1,2 Mio supérieurs au budget.

Il tient à féliciter M. D. Kopitopoulos pour son entrée au Conseil communal et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction. Il félicite également toutes les conseillères et conseillers qui ont été réélus-es le 7 mars 2021. Il les remercie de leur engagement pour la législature 2021-2026. Et puis il remercie M. P-A. Genton huissier pour sa présence, toujours fidèle au poste.

M. Raymond Bech, Municipal

- L'écopoint de Cully : presque toutes les oppositions ont été levées et les opposants ont renoncé à aller plus loin, sauf un opposant qui a déposé un recours au tribunal cantonal, recours qui aura pour effet de retarder la construction de l'écopoint du giratoire de Cully et de devoir se contenter encore un petit moment de l'écopoint provisoire situé sur la place de la Gare.
- La loi sur l'accueil de jour des enfants. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes auront l'obligation d'organiser un accueil de jour des élèves des classes 7 et 8 , 10 et 12 ans l'après-midi également. Ce qui n'est pas le cas actuellement pour cette classe d'âge. Nous ne leur offrons qu'un accueil à midi qui se fait d'ailleurs à l'ancienne préfecture, dans les anciens locaux du CMS. Après discussions avec la Fondation Piccolino, mandatée pour gérer cet accueil de jour, la Municipalité a décidé avec Piccolino d'offrir déjà dès la rentrée scolaire 2021-2022 l'accueil de l'après-midi en utilisant les locaux qui sont provisoirement pour l'accueil de midi. Donc, quelques petits

aménagements ont été faits en conséquence, sous toutes réserves, car le 16 mars 2021, on a une visite de l'Office de l'accueil de jour qui vérifie si les conditions minimums sont remplies. Alors il y aura peut-être quelques aménagements provisoires à faire, mais pas très conséquents. Donc en principe, depuis septembre, il est prévu d'accueillir à peu près d'après les sondages une vingtaine d'enfants pour l'accueil de l'après-midi.

Son cout ? Normalement l'estimation est extrêmement difficile parce que ça dépend de la tranche de revenu des parents qui vont y amener leurs enfants et aussi de la nécessité d'augmenter le personnel. On a pu faire une estimation avec Piccolino, on aura à peu près une augmentation du cout cette année l'ordre de Fr. 35'000.- qui devraient être absorbés soit par le budget inscrit pour Piccolino actuellement et dans les subventions communales, ainsi que par des aides fédérales et cantonales au démarrage qui permettent de recevoir une aide d'env. Fr. 5'000.- par place créée. Donc ces 2 éléments vont sans aucun doute permettre d'absorber ce surcout pour le 1^{er} semestre 2021-2022, pour 2022 puisque c'est une obligation légale. Evidemment la Municipalité va réexaminer avec Piccolino l'impact sur le budget 2022.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Il donne des précisions sur les aménagements suivants avec des slides (excepté Aran) :

- Bahyse-Dessus-arrêt de bus. Cet arrêt de bus est au croisement du ch. de Bahyse-Dessus et de la route de chantier Grandvaux-Puidoux. L'arrêt et un passage piéton seront marqués. La vitesse de 80 km/h sera réduite.
- Ch. des Colombaires-sortie des Fortunades. Le marquage du passage-piétons et du stop à la sortie du parking des Fortunades sont déjà faits. La position du miroir va être redéfinie.
- D'autres aménagements seront faits au moment où l'écopoint du giratoire de Cully sera en place.
- Aran. Aujourd'hui, il y a des aménagements qui sont provisoires. Vu la mauvaise météo, on ne peut pas faire le marquage au sol. Les beaux jours revenants, les aménagements prévus seront faits, soit les ralentisseurs et le marquage au sol.

Actuellement, nous mettons en place des aménagements au coup par coup. Dans le cadre d'une réflexion globale de mobilité, un projet sur l'entier de notre commune sera prochainement en travail. Une autre information :

- APOL - Lavaux Patrimoine mondial. Prochainement un délégué de l'APOL sera nommé pour s'occuper des affaires viticoles et du tourisme en collaboration avec les guides du LPm. Ceci suite aux différents problèmes que nous avons eus dans les vignes. Il pense que ce sera un bon apport pour les vigneron, les touristes et les habitants locaux.

Mme Nicole Gross, Municipale

Elle communique le résultat de la mise des vins de la commune. Cette année a été particulière parce qu'avec le Covid, on n'a pas pu faire la mise avec le public. On l'a faite par courrier au plus offrant et on a réussi à vendre tous nos lots. On a eu un peu moins de litres que les autres années par le fait qu'on a vendu plus en raisins. Il a été vendu au total 19'765 l.

- Villette : prix de départ Fr. 7.10/l. - prix moyen Fr. 7.28/l.
- Epesses : prix de départ Fr. 7.70/l. - prix moyen Fr. 8.03/l.
- Calamin : prix de départ Fr. 9.50/l. - prix moyen Fr. 10.39/l.

Ce qui donne en moyenne Fr. 8.08/l., tous les vases confondus, soit un bon résultat.

M. Georges Hauert, Municipal

2 Communications :

- Au prochain Conseil, il y aura une communication sur les bâtiments rue du Temple 1 et 17, comme il y a la bibliothèque dans l'un et l'accueil de jour qui s'agrandi dans l'autre. Donc on aura quelque chose de non définitif, mais de provisoire qui dure.

- L'assainissement de la ciblerie de la Cornallaz s'est très bien passé. On est légèrement en-dessous du préavis parce que les conditions météo ont été favorables pour effectuer le travail. Et puis la terre était tellement de mauvaise qualité qu'elle n'a pas laissé trop filtrer les résidus de plomb.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale

Un grand merci d'avoir validé le préavis sur les transports publics et aussi un merci tout particulier à tous ceux qui étaient déjà là en 2017 où on avait déjà eu un préavis sur les lignes de bus qui avait été refusé. Eh bien merci d'avoir refusé parce que 4 ans après, nous avons réussi à avoir un mini bus qui viendra dans la commune, un grand bus depuis Pra Grana jusqu'à la gare de Cully et finalement avec l'usure, nous avons également pu convaincre le canton d'aller desservir l'hôpital de Lavaux une fois par heure. Donc c'est un vrai plus que nous avons maintenant réalisé. Il a fallu beaucoup de temps, elle a bien pensé qu'elle n'arriverait pas dans cette législative à le faire. Maintenant il faut faire tout très vite pour ce soit en phase pour le 12 décembre 2021 avec le nouvel horaire et les nouvelles lignes. Toujours en thème de transport, la place de la gare de Cully, on voit qu'il y a des changements, ce n'est pas seulement des rampes souterraines qui se construisent. Donc, il n'y a pas de retard par rapport au planning.

Dans la presse, une petite annonce est passée pour la vente d'un terrain sur le plateau de la gare car effectivement, on a ouvert la procédure avec les CFF pour la vente de la parcelle O. C'est la parcelle qui est à l'ouest du bâtiment qui est en cours de construction actuellement. Et en fait le Conseil communal statuera sur cette vente puisque nous avons un droit de priorité, donc il décidera si on peut exercer le droit de priorité, ce sera en août.

Par ailleurs, le contracteur Holdigaz travaille sur la mise en place du chauffage à distance avec l'eau du lac et ils sont en train de réfléchir à modifier les tracés, c'est-à-dire en investissant plus de ce que la commune avait imaginé au départ. Ils ont déjà pris contact avec des riverains pour un tracé potentiel. Tout ceci n'a pas encore été validé en Municipalité. C'est en réflexion. Donc au lieu de passer directement sous le bois, peut-être qu'on passerait par la route de Lausanne, le ch. de Versailles, la rue la Gare et qu'on monterait jusqu'au plateau de la gare. Ceci permettrait de faire passer déjà l'énergie fossile par le bâtiment du bourg et ainsi de pouvoir passer au chauffage à distance.

Cette semaine, on va travailler avec la Cofin et notre spécialiste sur le projet de contrat pour les réseaux solaires et la convention avec la société Holdigaz.

Cet oubli, le bâtiment « Plant Robert », effectivement il n'y a pas de retard, les appels d'offres et les marchés sont ouverts et arriveront fin avril. En juin, le Conseil aura le préavis.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Le test de l'extinction des éclairages nocturnes à Riex a commencé suite à la motion que le Conseil communal a acceptée. Il y a encore quelques petits réglages à faire pour une partie de la rue du Collège qui a encore un petit peu peine à s'éteindre. Ça va être réglé. La proposition a été très bien acceptée par la population de Riex. D'ailleurs, des vidéos avec certains enfants de Riex ont été réalisées sous la houlette de Mme Nathalie Pfeiffer et elles peuvent être vues sur le site de la commune et sur d'autres réseaux.

17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

Mme N. Pfeiffer :

Elle ajoute une précision à l'information de M. JC Schwaab, Municipal, soit qu'il y a des flyers à disposition qui explique aux gens pourquoi on a éteint les lumières à Riex, à quoi ça sert et qui leur

donne les liens nécessaires pour être informés à ce sujet. Toute une série de ces flyers sont à l'administration communale.

Des animations en lien avec l'extension des lumières sont organisées dont la première sera le 27 avril, qui est un soir de super pleine lune et puis 2 autres soirées pour voir les étoiles filantes, le 14 et le 18 août 2021. Tout cela est sur le site de la commune et sur le flyer.

M. J. Cuénoud :

La situation sanitaire de la plage de Moratel. Il a été surpris de lire dans la newsletter de la SPBMC de février que les WC cabines installées qui ont montré un fort succès ne seront pas réinstallées car la commune ne souhaite pas participer aux frais de location et de nettoyage. Alors, s'il comprend bien la SPBMC reçoit une subvention pour l'entretien du port et de l'aménagement interne.

2 questions. Vu la fréquentation qui a pas mal augmenté ces dernières années, est-ce que les installations sanitaires sont suffisantes et est-ce qu'on peut ouvrir une plage à des centaines de personnes s'il n'y a pas de sanitaire, vu qu'apparemment pour les WC situés dans le port, tous les propriétaires de places de bateau reçoivent un digicode pour leur utilisation ?

Mme N. Gross, Municipale :

Elle précise que comme la commune participe financièrement aux enrochements, elle ne participe pas du tout financièrement à la plage de Moratel. C'est entièrement privé, donc c'est la SPBMC qui est responsable de mettre des WC même s'ils n'ont pas envie de les remettre parce qu'ils aimeraient que ce soit la commune qui les mettent. La commune n'a aucune participation sur cette plage et la SPMC reçoit uniquement une contribution de sa part. Elle vient de participer à la pose de la borne qui est en train d'être mise sur le parking de la SPBMC et cela a été fait vraiment à bien plaisir. On n'était même pas obligé de faire cela, mais les WC, c'est eux qui doivent s'en occuper. Ce n'est pas à la commune de s'occuper des WC et des poubelles sur cette plage car elle est entièrement à la charge de la SPBMC.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 23h00.

Il n'y a pas d'apéritif à la fin de la séance.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz

Cully, 30 mai 2021